

Saint-Célestin



INFO CITOYEN

Crédit photo : Mireille Lemay

Bureau municipal :

510, rue Marquis
Saint-Célestin J0C 1G0
Tél. : (819) 229-3745

Courriel : info@saint-celestin.net

Site internet : www.saint-celestin.net

Mot de la Mairesse

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Le 18 mai dernier, lors de la distribution d'arbres, nous avons eu un bel avant-midi. Votre conseillère Mireille Lemay, son garçon Justin et Monsieur Croteau, conseiller au village, ainsi que moi-même, avons donnés 200 arbres et avons eu plusieurs belles discussions avec ceux qui sont venus chercher ces derniers.

Merci d'être au rendez-vous et à contribuer à verdir et embellir nos communautés.!



Je tiens à souligner les réalisations de monsieur Régnald Deshaies qui a agi à titre de président de la FADOQ durant 14 ans. Monsieur Deshaies s'est illustré par son travail de recherche de subvention et la réalisation de beaucoup de travaux qui ont eu pour but de rénover



complètement sous-sol de l'église dont l'ajout de la climatisation, l'achat de chaises et de tables, rénovation complète de la cuisine et des salles de bain, ... M. Deshaies s'est également impliqué aux Jeudis en chanson, au marché aux puces, à l'organisation des cours de danse et il a également organiser de nombreux voyages au fils des ans. J'aurais pu vous en dire davantage sur Régnald et sa douce et vaillante Georgette qui s'est également très impliqué dans tous ces projets, car lors du souper du 24 mai passé, l'heure était aux hommages de ce couple très apprécié. En l'honneur de ce dévoué bénévole, le sous-sol de l'église porte maintenant le nom de «Salle Régnald Deshaies». Toujours occupé, M. Deshaies organise la première collecte de

sang à Saint-Célestin qui se tiendra le 12 août prochain au Centre communautaire de Saint-Célestin. J'ai passée une très belle soirée avec les gens très dynamique de la FADOQ.

Dans un autre ordre d'idée, je souhaiterais connaître vos idées de projets que nous pourrions réaliser en paroisse. Nous sommes une communauté à vocation agricole, je cherche donc une manière de faire rayonner notre municipalité en lien avec l'agriculture, l'environnement et plus encore. J'aimerais que les projets inclus les citoyens de tous les âges, cultivateurs et résidents. Je souhaiterais que nous nous démarquions tout en respectant notre vocation.

Pour terminer, les travaux de la route 161 se termineront bientôt pour se déplacer sur le rang Saint-Joseph afin de refaire une partie du pavage de ce dernier. Je vous rappelle d'être prudent dans les zones de travaux et respecter la signalisation indiquée.

Je vous souhaite un bel été,

Sandra

2e versement de taxes

10 juin 2024

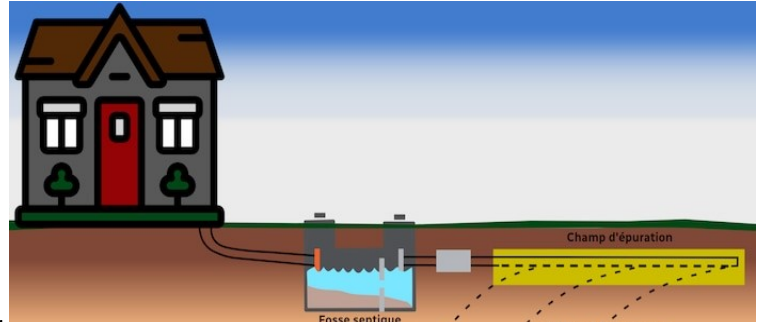
Installations septiques

Si vous désirez conformer vos installations septiques, en plus de l'aide financière offerte par la Municipalité via le *règlement 2023-04—Règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement*, vous pourriez bénéficier d'un crédit d'impôt au niveau provincial.

Le crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles est amplement décrit sur le site internet du gouvernement.

Lorsque les travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées à l'égard d'une habitation admissible ont été réalisés, le gouvernement accorde une aide fiscale correspondant à 20 % de la partie des dépenses admissibles de travaux de réfection des installations septiques qui excède 2 500 \$.

L'aide peut atteindre une valeur de 5 500 \$ et couvrir jusqu'à 30 000 \$ de travaux admissibles.



Piscines

Chaque été, de jeunes enfants échappent à la surveillance de leurs parents et sont sujets à des noyades, parfois fatales, dans les piscines résidentielles du Québec. Ainsi, à l'approche de la saison estivale, le gouvernement du Québec multiplie ses efforts de sensibilisation à la sécurité des piscines résidentielles.

Dans ce contexte, il est crucial d'informer les propriétaires de piscine sur les règles à respecter en vertu du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Ce règlement vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures telles que l'installation d'une clôture munie d'une porte de sécurité. Il prévoit également l'obtention d'un permis municipal pour les travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, tels qu'une terrasse, une plateforme ou une enceinte. Il est important de rappeler que les propriétaires des piscines installées avant le 1er novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leur installation. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles. Le gouvernement met à la disposition de la population divers outils permettant de sécuriser une piscine résidentielle selon les normes en vigueur. Veuillez consulter le quebec.ca/piscinesrésidentielles pour obtenir davantage de renseignements.



Éoliennes

Nous avons obtenu les informations recherchées concernant le dossier des éoliennes. Le conseil municipal ne peut pas prendre de décisions concernant ce sujet car il n'a pas quorum. Lors de la séance du conseil du 3 juin dernier, la résolution 2024-06-100 a été adoptée. Cette dernière indique que toutes questions ou demandes concernant les éoliennes devront être adressées à la MRC de Nicolet-Yamaska.

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Conformément à l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 de la Municipalité de St-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 3 juin 2024. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Drummondville sncrl. Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Célestin au 31 décembre 2023, conforme aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Voici un résumé du rapport financier incluant le budget pour l'année 2023 :

	Budget	Réalizations municipales	Réalizations consolidées
Revenus	1 254 975 \$	1 313 218 \$	1 335 103 \$
Dépenses	(1 254 975 \$)	(1 374 803 \$)	(1 398 027 \$)
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement		222 185 \$	222 368 \$
Affectations		(14 853 \$)	(14 853 \$)
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>0 \$</u>	<u>145 747 \$</u>	<u>144 591 \$</u>

Le rapport financier de la Municipalité de St-Célestin, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 présente donc un excédent de 145 747 \$ et un excédent consolidé de 144 591 \$.

Au 31 décembre 2023, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté non consolidé (communément appelé le surplus cumulé) s'établit à 1 537 902 \$, l'excédent cumulé affecté (montant réservé pour l'équilibre budgétaire de l'année 2024) est de 285 085 \$, le montant réservé pour les prochaines élections est de 11 094 \$ et un montant réservé pour l'application du règlement 2023-04 (aide financière pour les installations septiques) de 150 000 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2023 :

Le maire a reçu une rémunération de 4 686.70 \$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 2 343.30 \$, une rémunération supplémentaire de 4 725.87 \$ de la MRC de Yamaska-Nicolet à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 966.63 \$

Les conseillers ont reçu une rémunération de 11 093.75 \$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 5 487.39 \$.

Le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion a reçu une rémunération supplémentaire de 1 643 \$ de la MRC de Yamaska-Nicolet pour le remplacement du maire au conseil des maires de la MRC. Madame Sandra St-Amour-Moreau a reçu une rémunération supplémentaire de 462 \$ de la RIGIDBNY à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 228 \$.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 819-229-3745 ou par courrier électronique à info@saint-celestin.net.

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

Conseillère # 1 : Thomas Leblanc

Conseillère # 3 : Mireille Lemay

Conseiller # 5 : Tommy Richard

Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx

Conseiller # 4: Mathieu B. Filion

Conseiller # 6 : François Chabot

Sandra St-Amour-M.
Mme Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse de la Municipalité de St-Célestin



Saint-Célestin

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (Paroisse)



AVIS PUBLIC

Appel d'offres pour déneigement

La municipalité de Saint-Célestin (Paroisse) désire procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux de son territoire, plus ou moins 39 km de chemin. Cet appel d'offres concerne la saison hivernale 2024-2025 et, selon la décision du conseil municipal, pour la saison hivernale 2025-2026 également, des prix sont demandés pour les deux saisons hivernales.

Le cahier de charges est disponible uniquement sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Les soumissions devront être déposées, sous pli cacheté, au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture : 510, rue Marquis, Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0, pour y être physiquement entre les mains de la directrice générale et greffière-trésorière **au plus tard le mardi 2 juillet, avant 11 h.**

La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers les soumissionnaires du fait du présent appel d'offres. Elle peut, notamment, arrêter à tout moment le processus d'appel d'offres. Aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires ne peut être intentée contre la Municipalité.

Les questions pourront être acheminées à la municipalité au plus tard le 21 juin à 12 h.

Les plaintes concernant le présent appel d'offres pourront être déposées au bureau municipal jusqu'au 19 juin 2024

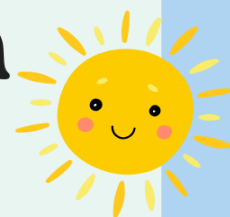
Donné à Saint-Célestin, ce 6^e jour de juin 2024.


Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière

LANCEMENT DE 6 PARCOURS CANOT-KAYAK

La route bleue Nicolet-Yamaska



Pour les amateurs de sports nautiques non-motorisés (canot, kayak, pédalo et planche à pagaie).

Le samedi 15 juin 2024

de 10h à 15h

Viens découvrir les 6 nouveaux parcours nautiques lors de cet événement en simultané sur les rivières Nicolet et Saint-François !

► Rallye nautique

6 parcours débutants à intermédiaires

GRATUIT

 **Rivière Nicolet**
Parc Gérard-Lupien

 **Rivière Saint-François**
Rue Savaria, Saint-François-du-Lac



Informations :

Kiosques animés de Canot Kayak Québec, Loisir Sport Centre-du-Québec et plusieurs autres; Location d'embarcations.

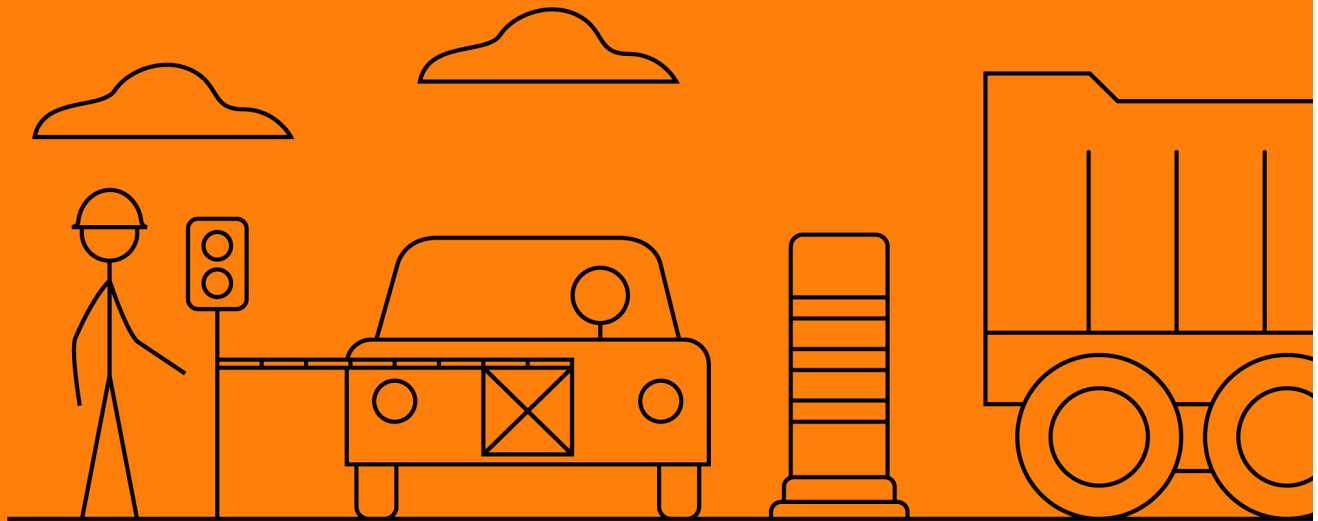
Renseignements et inscriptions :

mrcnicolet-yamaska.com
819-519-2997

Événement remis au 16 juin en cas de condition non propice aux activités nautiques, ex. fort débit d'eau ou orage violent.



La protection des travailleurs de chantier, j'embarque.



Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité des travailleurs routiers

10 au 16 juin

Votre
gouvernement

Québec

Activités et événements à venir!!!!

- 8 juillet—Séance du conseil
- Du 25 au 28 juillet — Festival du Blé d'inde de Saint-Célestin
- 8 août — Jeudis en chansons
- 12 août — Collecte de sang
- 24 août — Exposition découvertes au Champ de Fleur'Art